

Marie-George Buffet

Je me suis tenue informée avec la plus grande attention de l'initiative des "États généraux de la condition pénitentiaire". Votre choix de donner la parole aux détenus eux-mêmes comme aux personnels de l'administration pénitentiaire, aux familles comme aux magistrats et avocats, aux intervenants associatifs, médecins, enseignants, aumôniers, répond à une forte exigence et constitue une initiative citoyenne particulièrement utile.

J'approuve et soutiens les dix propositions que vous soumettez aux candidats à l'élection présidentielle. Elles correspondent, et je m'en réjouis, aux positions et aux luttes menées de longue durée par les organisations progressistes, et le Parti communiste, aux côtés de beaucoup des organisations signataires du Manifeste des "États généraux".

Le débat politique et moral sur les prisons n'a jamais cessé dans notre pays et n'a pas, aujourd'hui encore, reçu de réponse. L'état des prisons françaises a été, voici déjà six ans, qualifié "*d'humiliation pour la République*" par deux commissions parlementaires unanimes, auxquelles avaient participé les députés et sénateurs communistes. À beaucoup d'égards, la situation est aujourd'hui plus grave qu'à l'époque.

Vous me demandez si je suis prête à défendre comme candidate à la présidentielle vos dix propositions. Je m'y engage.

Oui, "*la peine privative de liberté doit être une sanction de dernier recours...*"

Oui, "*les personnes dont l'état de santé, psychique ou physique, est incompatible avec la détention doivent être libérées...*"

Oui, "*en prison il faut consacrer le respect de l'État de droit...*"

Oui, "*il faut reconnaître l'ensemble des libertés et droits fondamentaux aux personnes détenues à l'exception de la liberté d'aller et venir...*"

Oui, "*il faut garantir l'exercice du droit à la santé, à l'hygiène, au maintien des liens familiaux et des droits sociaux. La préparation à l'insertion sociale et professionnelle doit être garantie...*"

Oui, "*les sanctions disciplinaires doivent être prises dans des conditions qui respectent les principes du procès équitable, de la santé et de la dignité...*"

Oui, "*il faut instaurer un contrôle extérieur des prisons...*"

Oui, "*l'anticipation, la préparation et l'accompagnement du détenu à sa libération sont des missions fondamentales de l'administration pénitentiaire...*"

Oui, "*le parlement doit évaluer régulièrement les politiques pénitentiaires...*"

Oui, "*la réforme des prisons requiert une prise en compte particulière des personnels pénitentiaires...*"

Ces principes devront être inscrits dans une nouvelle loi pénitentiaire qui devra être adoptée très rapidement par le Parlement qui sera issu des prochaines élections. Ils devront aussi permettre que toute condamnation soit aussi l'occasion, pour la personne concernée, d'un nouveau départ dans la vie.

S'agissant de cette loi, je rappelle qu'à l'époque du gouvernement de la gauche plurielle, un projet existait qui allait dans la bonne direction. Malheureusement, sous la pression d'une violente campagne de la droite, le gouvernement de l'époque a manqué de courage politique et y a renoncé. Si la gauche gagne cette fois, il ne faudrait pas qu'il en soit de même.

Je veux ajouter quelques réflexions.

Si nous voulons que la prison soit l'ultime recours, il faut se donner les moyens de multiplier les réponses alternatives à l'enfermement. Il est infiniment plus juste, plus porteur d'avenir, et moins coûteux pour la société, et pour le budget de l'État, de mettre en œuvre, voire d'inventer, de telles réponses, notamment en ce qui concerne les jeunes. La prévention, sous toutes les formes et dans tous les domaines (social, éducatif...), doit être développée pour faire reculer la délinquance.

Pour finir, quelques mots sur les condamnations à perpétuité, les très longues peines, les peines de sûreté et les libérations conditionnelles. Lors de la suppression de la peine de mort en 1981, un débat public avait permis de faire triompher l'idée profondément progressiste et humaniste, qu'aucune personne ne pouvait être privée de la vie, car aucune indignité ne pouvait être considérée comme définitive. Tout être humain est susceptible d'évoluer. Aussi, ne serait-il pas temps de s'interroger sur le sens de la perpétuité et des peines de sûreté supérieures à 15 ans ? Quant à la libération conditionnelle, il est prouvé qu'elle est un facteur de réinsertion et non de récidive.

Pour toutes ces raisons, je vous confirme que, si le peuple français me confie des responsabilités, je ferais mienne les propositions du Manifeste des "États généraux de la condition pénitentiaire".